

Lettre ouverte de la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme

1. La Fédération Sportive d'Athlétisme a pris connaissance des déclarations intempestives de Monsieur Jacques BORLEE dont les coups de sangs dans la presse ont fait beaucoup de bruit ces derniers jours avant les championnats d'Europe en salle de Glasgow de ce premier week-end de mars 2019.

La Fédération juge les propos de Monsieur Jacques BORLEE comme étant diffamatoires.

Comme à son habitude, M. Jacques BORLEE mélange un peu tout et surtout, il n'explique pas tout à la presse.

La Fédération Sportive d'Athlétisme absorbe par ailleurs en continu comme une éponge toutes les critiques depuis plus d'une semaine.

Dans ce contexte, il est temps de mettre un terme au lynchage médiatique de la Fédération orchestré en grande partie par Monsieur Jacques BORLEE.

2. Certes, les larmes de Nafi ont jeté la confusion.

Nous pensons toutefois qu'elle a fait l'objet d'une instrumentalisation par certains.

En dehors de l'aspect émotionnel, la Fédération n'a bien évidemment fait que son devoir de rappeler à tous les règles en vigueur pour les Championnats Internationaux.

Eddy De Vogelaer, co-président de la L.R.B.A. a d'ailleurs répondu expressément à la presse que *"nos règles valent pour tout le monde"*.

Il aurait d'ailleurs pu être reproché à la Fédération une absence d'intervention en cas de non-respect du règlement sportif international.

Si le charisme de Nafi contribue à l'augmentation des affiliations et à une meilleure visibilité de l'athlétisme, c'est toutefois sans le moindre apport financier direct ou indirect pour la fédération.

La Fédération a lancé une invitation à Nafi pour avoir avec elle une explication franche et sincère à l'abri des débordements médiatiques. La Fédération souhaite rétablir un climat de confiance.

3. En revanche, il est honteux et inacceptable que certains aient tenté de profiter de cet incident pour salir inutilement la L.R.B.A. ou la L.B.F.A.

Monsieur Jacques BORLEE a ainsi utilisé ces derniers jours en public dans

la presse écrite ou orale certains mots comme *"dictature, terreur, harcèlement ou même Publifin"*.

La Fédération est scandalisée de la manière totalement désinvolte dont une certaine presse a ainsi répandu ces derniers jours le venin de Jacques BORLEE sans autres vérifications officielles.

Lorsque nous lisons ce ramassis de saletés, il est évident que la Fédération Sportive entend faire le ménage en interne et restaurer l'image de la Fédération à l'extérieur, surtout lorsque vous lisez encore les commentaires délirants de certains sur les réseaux sociaux appelant à la démission.

Avant de donner certaines leçons de professionnalisme, nous suggérons à Monsieur Jacques BORLEE de commencer à balayer devant sa porte.

Monsieur BORLEE doit comprendre qu'il n'est pas possible de gérer une fédération sportive comme un coach limité à encadrer le relais 4 x 400 mètres dont les athlètes performant d'ailleurs à un niveau remarquable depuis plusieurs années.

Ces succès ne permettent toutefois pas de justifier les abus de langage, les insultes ou toutes autres formes de débordements.

Les représentants des cercles d'athlétisme des communautés francophones et germanophones de Belgique ont décidé durant l'année 1978 de s'associer au sein d'une Fédération Sportive dénommé Ligue belge francophone d'athlétisme.

La L.B.F.A. est reconnue conformément au décret visant l'organisation et le subventionnement du sport en communauté française comme une fédération sportive, c'est-à-dire, une association de cercles qui visent tant l'organisation du sport pour tous que du sport de haut niveau.

Pour la Belgique, la L.B.F.A. représente la branche francophone et germanophone de l'asbl Ligue Royale belge d'Athlétisme, en abrégé L.R.B.A. dont fait partie également la Vlaamse Atletiekliga qui représente quant à elle la branche néerlandophone du pays.

C'est la L.R.B.A. qui est membre du COIB et qui est également affiliée à la Fédération Internationale d'Athlétisme, en abrégé I.A.A.F.

Aux termes de l'article 4 de ses statuts, la L.B.F.A. a pour but de mener une politique de haut niveau mais aussi de promouvoir et favoriser la pratique de l'athlétisme afin de contribuer à l'épanouissement de ses affiliés.

Il appartient à la Fédération de prendre soin de tous les athlètes et de parvenir à sécuriser les relations avec les partenaires publics et privés.

Il appartient donc à chaque fédération reconnue de mettre en place sa politique de sport de compétition et de préparation au haut niveau.

La Fédération est la caution sportive de l'utilisation de l'argent public en matière de dépense ainsi que le garant de sa politique sportive.

Nous avons la force de croire que nous avons stabilisé la santé financière, technique et sportive de la Fédération.

Les résultats internationaux de ces dix dernières années n'ont jamais été aussi remarquables voire exceptionnels dans le cadre de la communauté française dans son ensemble.

Les affiliations sont encore en augmentation constante (plus de 30.000).

Les finances de la Fédération sont saines tandis que tous les rapports de l'ADEPS concernant les résultats du sport de haut niveau sont au vert et même pris en exemple régulièrement.

Monsieur Jacques BORLEE ne s'est jamais intégré dans l'organigramme fonctionnel et détaillé de la direction technique de la L.B.F.A.

Depuis de longues années, Monsieur Jacques BORLEE n'hésite pas à tenir des propos répugnants sur la L.B.F.A. dans la presse ou à l'époque dans son livre.

Pour reprendre uniquement certains extraits, Monsieur Jacques BORLEE souligne ainsi publiquement à tort *"l'amateurisme de la Fédération francophone"*.

Il fait état dans la presse d'allégations totalement fausses sur le non-paiement de certaines primes et / ou sur des frais de stage qui ne seraient pas remboursés.

Monsieur Jacques BORLEE blasphème et porte depuis trop longtemps atteinte gravement à sa fédération sportive.

Dans un tel climat, selon la L.B.F.A. il n'est plus possible de travailler avec M. Jacques BORLEE comme coach ou entraîneur à la Fédération.

Nous tenons d'ailleurs à rappeler que M. J. BORLEE évolue en autonomie complète au sein d'une structure privée et indépendante encore chapeauté par un obscur enchevêtrement d'asbl et de sociétés commerciales.

Il n'a jamais eu aucune contrainte pour composer la préparation sportive de ses athlètes tandis qu'il a toujours été libre de prendre les options qu'il souhaitait dans la redistribution de l'important budget dont il bénéficie.

Cette fois, le point de non-retour semble atteint.

Malheureusement, les gens ne veulent souvent entendre qu'un seul son de

cloche et ne connaissent très certainement pas les tenants et aboutissants.

Par ses déclarations nauséabondes, M. Jacques BORLEE nous oblige aujourd'hui à une sérieuse mise au point :

- Jonathan, Dylan et Kevin BORLEE sont liés avec la L.B.F.A. par un contrat de travail.

En même temps, Jonathan, Dylan et Kevin BORLEE ont encore signé chacun avec la L.B.F.A. une convention complémentaire pour définir les conditions de dispense de services accordées aux sportifs de haut niveau dans le cadre de leur contrat d'emploi.

- Jusqu'à présent, Monsieur Jacques BORLEE était lié avec la L.B.F.A. par une convention de collaboration aux termes de laquelle celui-ci a accepté de manière indépendante à fournir certaines activités de formation pour certains athlètes.

Monsieur Jacques BORLEE a toujours accompli ses missions en qualité de travailleur indépendant en dehors de tout lien de subordination avec la L.B.F.A. mais revendique et obtient, depuis plusieurs années, pour ses prestations comme coach et entraîneur indépendant une intervention forfaitaire mensuelle fixe de 7.500 € dont les fonds sont versés par la L.B.F.A. à l'intervention de l'ADEPS et par le COIB.

Monsieur Jacques BORLEE dispose d'une carte Visa au nom de la L.B.F.A. avec une provision renouvelable mensuelle de 20.000 €.

Ces dépenses sont prises en charge soit via le COIB, soit via le plan programme issu de l'argent public.

L'utilisation de cette carte révèle notamment certaines dépenses de luxe comme l'usage d'un véhicule BMW à concurrence de 2.345 € pour 13 jours ou encore un billet d'avion pour un aller-retour de deux jours aux Etats-Unis soit une somme de 5.445 € sans demande préalable.

- A ce jour, la famille BORLEE a déjà obtenu plus de 2.000.000 d'euros supportés en grande partie par les budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la région bruxelloise dans le cadre des subventions attribuées aux fédérations sportives reconnues.

La famille BORLEE a toujours été soutenue dans le cadre de la réalisation d'un plan-programme de développement du sport de haut niveau, en ce compris le personnel du cadre sportif nécessaire à sa mise en œuvre.

- En dehors de leur traitement et du remboursement des frais de participation aux championnats du monde ou aux championnats d'Europe, chaque enfant Borlée reçoit un subside de l'ordre de 20.000 € par an.

- Il n'est pas inutile d'ajouter que l'enquête du Sport Magazine avait révélé

"que les gains de Kevin et Jonathan BORLEE pouvaient être évalués à une somme de l'ordre de 250.000 € par an".

Comme pour chaque athlète, à juste titre, les revenus financiers de la famille BORLEE ne reposent pas uniquement sur la Fédération et sur le soutien des autorités publiques.

Il y a certaines interventions pour différentes prestations du COIB.

La famille BORLEE a bien évidemment d'autres partenaires financiers dans le cadre de différents contrats privés de sponsoring.

Monsieur Jacques BORLEE a encore constitué avec chacun de ses enfants une sprl dont les derniers comptes annuels sont visibles officiellement.

Il faut encore ajouter que la famille BORLEE perçoit lors de chaque participation à des manifestations sportives certaines primes ou autres prize-money lors de l'organisation de certains meetings sportifs.

De manière générale, les frais des stages sportifs à l'étranger ou les frais médicaux et les frais de déplacement sont remboursés.

- Il est particulièrement déloyal de faire encore allusion à certaines primes qui ne seraient toujours pas payées par la L.B.F.A. à la famille BORLEE alors qu'une procédure de médiation a été mise en œuvre notamment à la demande de la direction générale du sport et de son ministre compétent à la fédération Wallonie-Bruxelles dans la mesure où le statut juridique de ces primes pose un certain nombre de problèmes juridiques, Jacques BORLEE estimant qu'il ne faudrait pas soustraire d'un élément de rémunération le précompte professionnel et les charges sociales

De nombreuses consultations juridiques ont pourtant déjà été émises sur le sujet.

Apparemment, le leitmotiv de M. BORLEE est de mettre à charge de l'argent public les dépenses et de privatiser les revenus.

Pour lui, le contribuable constitue une véritable vache à lait qui doit absorber la plupart de ses dépenses.

Contrairement aux hallucinations de M. Jacques BORLEE, le système mis en place par la Fédération s'inscrit dans un cadre légal de bonne gestion qui tend chaque jour à se professionnaliser pour un soutien et un meilleur encadrement des athlètes.

Il devient extrêmement difficile de collaborer avec Monsieur Jacques BORLEE, lequel multiplie les dérapages médiatiques.

C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'il est parfaitement compréhensible et

légitime que la L.B.F.A. souhaite impérativement un cadre juridique à la relation contractuelle entre la Fédération et Monsieur Jacques BORLEE.

La situation est particulièrement complexe dans la mesure où M. Jacques BORLEE est le sélectionneur du relais 4 x 400 mètres mais intervient en réalité à la fois comme juge et partie.

Il est l'entraîneur personnel, le guide conditionnel et le père des athlètes sélectionnables.

Le débat est bien évidemment sensible puisque la Fédération Sportive est parfaitement consciente de l'importance du relais 4 x 400 mètres dans le paysage athlétique pour espérer décrocher encore de nombreuses médailles dans les compétitions internationales.

Cependant, quand on a du pouvoir, il faut l'exercer.

Il faut être courageux et croire en ce que la Fédération fait pour arbitrer notamment de nombreux conflits d'intérêts dans le chef de Monsieur Jacques BORLEE lui-même.

Comment poursuivre le travail avec M. Jacques BORLEE alors que celui-ci a manifestement la volonté de nuire et de discréditer systématiquement sa fédération sportive.

Un coach national devrait avoir au moins un devoir de réserve.

Avant de salir inutilement sa fédération sportive, il semble que M. Jacques BORLEE devrait avant tout s'imposer à lui-même un code de bonne conduite.

A plusieurs reprises, Monsieur Jacques BORLEE a déjà été débouté des revendications devant les tribunaux contre la L.B.F.A. notamment par les décisions judiciaires du 21 mars 2014 devant le Tribunal de 1ère Instance de Bruxelles et du 10 février 2011 par la Chambre des Saisies du Tribunal de 1ère Instance de Bruxelles.

C'est d'ailleurs dans ce contexte judiciaire qu'il est apparu que M. Jacques BORLEE avait notamment déjà été condamné par le Tribunal Correctionnel de Charleroi du chef des préventions de faux, d'usage de faux, d'escroquerie, d'acceptation et de conservation de subventions publiques indues, d'émissions de chèques sans provision et de provocations de souscriptions par fausse déclaration, décision confirmée par un arrêt définitif rendu par la Cour d'Appel de Mons.

Il est non seulement faux mais totalement inacceptable que M. Jacques BORLEE puisse comparer la Fédération à Publifin.

Monsieur Jacques BORLEE s'exclut lui-même du projet de la Fédération dans laquelle il n'a d'ailleurs jamais voulu réellement s'intégrer aux côtés de

la direction technique de la L.B.F.A.

4. Depuis de nombreuses années, les structures mises en place par la Fédération ont permis de sortir de nombreux talents et des athlètes de grande valeur comme Kim Gevaert, Tia Hellebaut, Koen Naert, les relais 4 x 400 mètres, les frères Borlée, Cynthia Bolingo et bien sûr Nafi THIAM sans oublier tous les autres.

La Fédération a la conscience tranquille.

La Fédération est fière de ses athlètes qui ont porté haut les couleurs de la Belgique lors des différentes compétitions internationales de ces dernières années.

Le bilan belge de l'athlétisme de ces dernières années est fabuleux.

La Fédération n'abandonnera pas son combat pour le sport.

Les athlètes demandent juste à être soutenus.

Ils le seront.